

**Session extraordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le mardi 16 mars 2021, à 18h00  
par vidéoconférence autorisé par l'arrêté  
ministériel 2020-074 du ministre de la Santé  
et des Services sociaux en raison de la COVID-19**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	M. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

---

2021-03-16 - 098

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 18h00 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2021-03-16 - 099

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire avec le retrait du point numéro 7;

ADOPTÉ

2021-03-16 - 100

***Adoption - Règlement 1010***

***Règlement autorisant les travaux de forage, le remplacement de puits existants et la mise en place de nouveaux puits d'alimentation en eau potable et décrétant un emprunt de 1 325 000 \$ pour en payer le coût***

**Attendu** la présentation du projet de règlement numéro 1010 lors de la séance tenue le 9 mars 2021, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance tenue le 9 mars 2021 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

2021-03-16 - 100

*(suite)*

**D'adopter** le règlement numéro 1010 autorisant les travaux de forage, le remplacement de puits existants et la mise en place de nouveaux puits d'alimentation en eau potable et décrétant un emprunt de 1 325 000 \$ pour en payer le coût;

**D'autoriser** le maire ou la mairesse suppléante, la greffière ou la greffière adjointe et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à leurs compétences respectives;

ADOPTÉ

2021-03-16 - 101

### *Adjudication de soumission - Module de jeux du parc en bordure de la rue Séraphin-Bouc*

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux et l'installation de mobiliers urbains et l'installation de surface de protection pour le parc situé en bordure de la rue Séraphin-Bouc (Parc des Patriotes);

**Attendu** que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Coût total	Pointage
Tessier Récréo-Parc inc.	75 999,44 \$	82,80 %
Atelier Go-Élan inc.	74 918,82 \$	79,20 %
Les Industries Simexco inc.	75 973,72 \$	79,19 %
Équipements récréatifs Jambette inc. (non-conforme)		

**Attendu** que l'offre ci-haut provenant Tessier Récréo-Parc inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** l'acquisition et l'installation de modules de jeux, de mobiliers urbains et l'installation de surface de protection du parc en bordure de la rue Séraphin-Bouc (Parc des Patriotes) soit confié à Tessier Récréo-Parc inc. considérant que le résultat de son pointage, soit 82,80 %, s'avère conforme et le plus avantageux;

ADOPTÉ

2021-03-16 - 102

### *Demande d'aide financière - Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS)*

**Attendu** le projet de vélos en libre-service de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

**Attendu** que la Ville désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation de ce projet dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS);

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation de son projet de vélos en libre-service dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service (OVLIS);

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne Monsieur Maxime Thérien, directeur des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire, comme personne autorisée à agir en son nom pour la présentation et la gestion du projet vélos en libre-service;

ADOPTÉ

2021-03-16 - 103

***Refus - Demande de permis soumise à un P.I.I.A.  
Projet de construction de 17 triplex isolés et jumelés sur la rue Trépanier***

- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'est vu soumettre la demande de permis #2021-00019 pour un projet impliquant la construction de 17 triplex isolés et jumelés sur la rue Trépanier;
- Attendu** que le projet est soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), faisant l'objet du règlement numéro 697-7, applicables au secteur nord de la montée Gagnon;
- Attendu** que conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit, suite à la consultation du Comité consultatif en urbanisme, approuver le projet si les plans sont conformes au règlement ou le refuser dans le cas contraire;
- Attendu** que selon l'étude du projet qui a été faite par le Comité consultatif en urbanisme, ledit projet ne rencontre pas les objectifs et critères du P.I.I.A. numéro 697-7, notamment en ce qui a trait à la modulation de la toiture avec des éléments architecturaux, au traitement architectural sur les façades avant et latérales et aux éléments de style champêtre;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines refuse la demande de permis #2021-00019 et ce, en raison des motifs mentionnés au préambule de la présente résolution, lequel fait partie intégrante de la présente résolution, à savoir :

- moduler la toiture avec des éléments architecturaux;
- appliquer le traitement architectural sur les façades avant et latérales;
- intégrer des éléments de style champêtre;
- prévoir un aménagement paysager pour camoufler les stationnements visibles des rues;

ADOPTÉ

2021-03-16

***Période de questions***

Aucune question n'est posée, puisque l'assemblée a lieu en visioconférence.

2021-03-16 - 104

***Levée de l'assemblée***

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Geneviève Lazure, greffière